

Echelle des cotisations

Valable dès le 1^{er} janvier 2017

Membres actifs

ENTREPRISE	COTISATION PAR MEMBRE FREN
Sans salarié	100.00
1 à 5 salariés	300.00
6 à 10 salariés	500.00
11 à 15 salariés	700.00
16 à 20 salariés	900.00
21 à 25 salariés	1'100.00
26 à 30 salariés	1'300.00
31 à 35 salariés	1'500.00
36 à 40 salariés	1'700.00
41 à 45 salariés	1'900.00
46 à 50 salariés	2'100.00
+ de 50 salariés	4'000.00

t.s.v.p.

MODE DE CALCUL DES COTISATIONS

A. CALCUL

Pour calculer le nombre de personnes que l'on emploie dans son entreprise, il faut tenir compte de deux paramètres, soit :

- le nombre de personnes engagées
 - à plein temps
 - à temps partiel

Pour connaître le nombre de personnes employées à temps partiel, il faut prendre le total des heures qu'elles ont effectuées l'année précédente et diviser ce nombre par 2'234 (qui représente une personne à plein temps pendant une année, soit 186.20 heures par mois x 12 mois).

Vous obtiendrez donc un nombre que vous additionnerez à votre total de salariés à plein temps.

B. EXEMPLE

Nombre de personnes à temps complet au 31 décembre 200X : 3 personnes

Nombre d'heures effectuées par du personnel à temps partiel :

12'300.00 heures : 2'234.00 = 5.50 ouvriers

Total : 3 personnes + 5.50 personnes = 8.50 personnes

Soit une cotisation correspondant à Fr. 500.00 pour 6 à 10 personnes occupées.